



## Refus de visa pour conjoint de ressortissant français

Par **nour230001\_old**, le **10/12/2007** à **17:14**

Bonjour

On a refusé le visa pour conjoint de français à mon époux au consulat de France Annaba, sous prétexte qu'on partage plus de vie commune, et qu'avant cette demande, mon mari a déposé de faux documents, pour solliciter un visa touristique. On a fait un recours devant la commission de recours à Nantes.

Question /

Est-ce que ce refus pour ces motifs est fondé, sachant que notre mariage date de 1997 et que je me suis installée en France qu'en 2006 et qu'on a échangé mon époux et moi 8 visites, 4 de ma part et 4 de sa part ce qui confirme l'existence de la vie commune et nos 2 passeports le prouvent.

En ce qui concerne la fraude, est-ce que l'article de loi parle de la fraude au mariage, ou la fraude aux documents de visa pour conjoint de français. Et est-ce que si possible qu'une fraude aux documents de visa touristique a une influence sur la demande de visa pour conjoint de français déposée par la suite. Et est-ce que ce refus présente une atteinte à ma vie privée et familiale. Y'a-t-il une chance que ce refus soit annulé par le conseil d'état. Merci pour vos réponses.

Par **BELISSIMA**, le **27/12/2007** à **09:11**

bien sûr si tes documents sont faux tu ne pourras obtenir pas obtenir de visa puisque tu es dans l'illégalité ! bon courage à toi